

# Ne pas mélanger le business et les droits humains

Le cycle de Doha (OMC) en panne, la Suisse négocie à tours de bras des accords bilatéraux de libre-échange avec les pays du Sud. Pour Economiesuisse, les droits humains et l'environnement n'y ont pas leur place. Entretien avec son directeur, Pascal Gentinetta.



Photo: Economiesuisse.

**Pour Alliance Sud, le critère de qualité d'un accord commercial est qu'il contribue au développement durable et à la promotion des droits humains. L'Association européenne de libre-échange (AELE) a adopté en 2010 des dispositions modèles sur l'environnement et les droits du travail. Nous demandons à la Suisse qu'elle les prenne au sérieux et les mette en œuvre dans les futurs accords.**

Un bon accord est celui qui se conclut dans l'intérêt des deux parties. Dans ce sens, la Suisse a intérêt à négocier en priorité des accords de libre-échange (ALE) avec des pays importants qui, comme la Chine et l'Inde, connaissent une forte croissance.

Certes, la protection des droits humains et des standards sociaux et environnementaux est très importante. La question cependant est de savoir quel est le bon instrument institutionnel pour traiter de ces questions. Pour nous, les ALE sont des instruments strictement commerciaux. Il faut veiller à ne pas les mélanger avec d'autres sujets de société. Les questions que vous évoquez doivent être traitées avec le sérieux nécessaire dans des instances spécifiques comme l'Organisation internationale du travail et les Nations Unies.

Par ailleurs, la Suisse ne peut pas s'ériger dans le monde entier comme une donneuse de leçon ni imposer unilatéralement des thèmes de discussion aux pays qui cherchent un accord avec elle. Il faut en tenir compte. D'autant plus que, dans la plupart des cas, un développement économique de qualité – suite à l'augmentation des échanges commerciaux – entraîne une amélioration des conditions sociales et environnementales ainsi que des droits humains.

**Ce lien n'est pas automatique, comme le démontre le cas de la Chine. Pour nous, l'enjeu est non seulement la cohérence entre les différents instruments, mais aussi à l'intérieur de ceux-ci. Avec d'autres ONG, nous demandons d'inclure des clauses sur les droits humains dans l'accord avec la Chine. Il ne faut pas que la Suisse cherche à obtenir un avantage au rabais par rapport à l'Union européenne (UE), son principal concurrent, qui insiste beaucoup là-dessus.**

L'UE a un autre poids politique que la Suisse. Et je ne crois pas que l'UE se refuse à entamer des négociations avec Pékin à cause d'exigences accrues en matière de droits humains, mais plutôt à cause des disparités économiques internes à l'UE et de la difficulté de négocier à 27. Certes, les Chinois savent ce

qu'ils veulent. Leurs barrières douanières sont encore très élevées – 10% en moyenne. Il y a aussi beaucoup d'entraves non tarifaires et des règlements très compliqués dans le domaine pharmaceutique et bancaire. La protection de la propriété intellectuelle est aussi une question épineuse, de même que la garantie de la sécurité juridique.

En même temps, nos secteurs d'exportation sont complémentaires. Nous sommes particulièrement intéressés à l'accès aux investissements. De fait, les investisseurs suisses sont déjà les bienvenus en Chine. Nous ne faisons donc que continuer sur une lancée déjà entamée. Nos entreprises sont très actives et leurs standards environnementaux et sociaux sont bien supérieurs à la moyenne des entreprises indigènes. C'est notre contribution au développement de la Chine. De fait, nous sommes résolument optimistes.

**L'autre grand accord en négociation est celui avec l'Inde. Celle-ci refuse de baisser les droits de douane sur toute une série de biens industriels pour pouvoir protéger ses industries naissantes. Elle veut aussi garder un régime de propriété intellectuelle souple nécessaire à sa politique de santé publique.**

L'Inde est un pays émergent avec une très forte dynamique de croissance. Elle connaît un grand nombre de branches concurrentielles, de la chimie au secteur informatique, en passant par les textiles. Nous constatons que les marchés sont complémentaires et, à notre avis, les PME indiennes ne sont pas directement en concurrence avec les firmes suisses.

La défense de la propriété intellectuelle est d'une importance capitale pour le développement de nouveaux médicaments et pour combattre ainsi les maladies. Cela vaut aussi bien pour la Suisse que pour l'Inde. L'Inde elle-même produit de plus en plus de médicaments et elle a intérêt à une protection effective de la propriété intellectuelle. Peut-être faut-il donner un peu de temps au temps.

**L'Inde demande la libre circulation de ses travailleurs qualifiés, ce à quoi la Suisse s'oppose. Pourtant, quand on demande des concessions d'un côté, il faut être prêt à en faire soi-même de l'autre.**

La Suisse est, certes, restreinte par sa législation interne générale. Néanmoins, pour certains secteurs pointus comme l'informatique, qui ont de la peine à recruter sur le marché interne une main-d'œuvre très qualifiée et spécialisée, il convient de faire preuve de plus de souplesse dans les contingents.

*Propos recueillis par Isolda Agazzi*